

**CONSEIL MUNICIPAL DE GRON**

Séance du mercredi 17 janvier 2024

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**Objet :****Construction Centre
de Santé
« Le Bois Joli »
Plan de financement
prévisionnel**

Nombre de conseillers en exercice	Votants	Présents	Pouvoirs	Absents
13	13	12	1	0

Convoqués le : 10 janvier 2024

Présents : Danielle GRÉGOIRE, Martine NICODÈME-EGO, Raphaël DODET, adjoints, Béatrice BAILLIET, Éric BIRON, Maud DE SCHRYVER, Laëtitia LOPEZ-FRANÇOIS, Charles PEOT, Jamal LAHLALI, Angelica BOCANEGRA, Gaëlle BLANC, conseillers.

Absents excusés ayant donné pouvoir de voter en leur nom : Gauthier PAJONA (pouvoir à Danielle GRÉGOIRE)

Secrétaire de séance : Martine NICODÈME-EGO

DÉLIBÉRATION N°2024/01/05

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°2023/10/07 du 16 octobre 2023 présentait le plan de financement prévisionnel de la construction du centre de santé « Le Bois Joli ».

Cependant, compte tenu des éléments ci-dessous, celui-ci a de nouveau évolué :

- Délibération n°2023/12/04 du 18 décembre 2023 relative à une demande de subvention au titre du PETR 2023, dont le montant est estimé à : 289 204.00 €
- Un dossier de demande de subvention auprès du département est en cours de montage dont le montant est estimé à 100 000.00 €

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance dommages-ouvrage n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée. En effet, elle permet d'obtenir une indemnisation rapide, de procéder aux réparations. De plus, l'option « tous risques chantier » proposée couvre les dommages accidentels qui, survenus de façon fortuite et soudaine, sont susceptibles d'endommager l'ouvrage (incendie, explosion, attentat, vandalisme, etc...).

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel de la construction du Centre de Santé ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES	
INVESTISSEMENTS	T.T.C.	H.T. (TVA 20 %)	FINANCEURS	MONTANT
ANNONCES	1 115.75 €	929.79 €	D.E.T.R.	644 191.00 €
TRAVAUX (VAL. 13/OCT/2023)	1 376 195.38 €	1 146 829.48 €	PE.T.R. demande en attente de réponse	289 204.00 €
Aléas : variations des estimations	22 212.81 €	18 510.68 €	Département. montage en cours (estimation)	100 000.00 €
MAITRISE D'ŒUVRE :				
A/ EXTENSION (2020)	1 512.00 €	1 260.00 €	Emprunt prévisionnel	516 605.00 €
B/ CONSTRUCTION	110 096.06 €	91 746.72 €		
= TOTAL	111 608.06 €	93 006.72 €		

DEPENSES			RECETTES	
INVESTISSEMENTS	T.T.C.	H.T.		
PLAN TOPO	1 140.00 €	950.00 €		
BUREAU DE CONTRÔLE Apave	9 660.00 €	8 050.00 €		
CONTROLE S.P.S. Veritas	5 376.00 €	4 480.00 €		
ETUDE DE SOL	3 492.00 €	2 910.00 €		
A.E.P. & E.U./EV	12 000.00 €	10 000.00 €		
ELECTRICITE & TELECOM	7 200.00 €	6 000.00 €		
TOTAL	1 550 000.00 €	1 291 666.67 €	TOTAL	1 550 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux pour la construction du Centre de Santé « le Bois Joli »

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/> »

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme ;

Le Maire,

Stéphane PERENNÈS.

Délibération rendue exécutoire par publication
à compter du **19 JAN. 2024**

Le Maire, Stéphane PERENNÈS

